SNIPO

Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Conseil d'administration du SNIPO

1er avril 2026

Paris

Ordre du jour

Préparation CA CNPO

- Point IAHP et conjoncture économique
- Financement du CNPO : renouvellement de l'accord CVE pour 2026
- Demandes d'adhésion des Grossistes alimentaires de France et du SNRC
- Ovosexage : Point à date et clôture de l'accord du CNPO
- Point Affaires publiques :
  - Retour sur la réunion du CNPO à Bruxelles,
  - Projet de loi d'urgence agricole et directive IED 2.0 : point à date et actions éventuelles,
- OFPM : observatoire de la formation des prix et des marges
- Nouvelle cotation – Pour rappel

Intervention extérieure : Alliance 7

Actualités SNIPO

- Point Administratif :
  - Validation nouveaux administrateurs SNIPO
  - Nouvel adhérent SNIPO
- Communication : Nouveau site internet et nouveau logo
- Point ANIA
- Retour rendez-vous SNIPO/DGAL & SNIPO/DGCCRF
- Proposition Tribune presse
- Adro Ouest
- Marquage des œufs
- Résultats 2025 Enquête SNIPO Modes d'élevage en ovoproduits
- AG SNIPO 2026
- AG EUWEP 2026

SNIPO

Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Rappel droit de la concurrence

- Les participants aux réunions du SNIPO s'engagent au respect des obligations légales résultant du droit de la concurrence interne et communautaire.

- Ils s'interdisent en conséquence toute discussion, communication ou échange d'informations sensibles, visant à servir une quelconque stratégie industrielle et commerciale.

Point IAHP, conjoncture économique et géopolitique

Point IAHP

En France

- **Situation sanitaire très stable**, pas d'évolution récente : **121 foyers** en élevages commerciaux, 30 foyers en élevages captifs (basses-cours) ;

- Si pas d'évolution défavorable dans les prochains jours, levée de la ZR 62 le 01/04, de la ZR 49 le 07/04 et de la ZR 27 (dernier foyer commercial à date) le 12/04 ;

- Sur **l'évolution du niveau de risque** (risque Elevé au niveau national), expertise en cours à la DGAL, pour retour début avril. Pas d'évolutions d'ici là.



Point IAHP

En Europe

- 752 foyers confirmés en élevage ;
- Principalement en Allemagne (203), en France (121), en Pologne (91), au UK (83), et en Italie (62) ;
- Incidence en baisse dans tous les pays ;
- Environ **14 millions** de poules abattues depuis aout 2025.

Aux Etats-Unis

- 20 millions de poules abattues,
- Dont 2,5 millions sur le mois de mars.

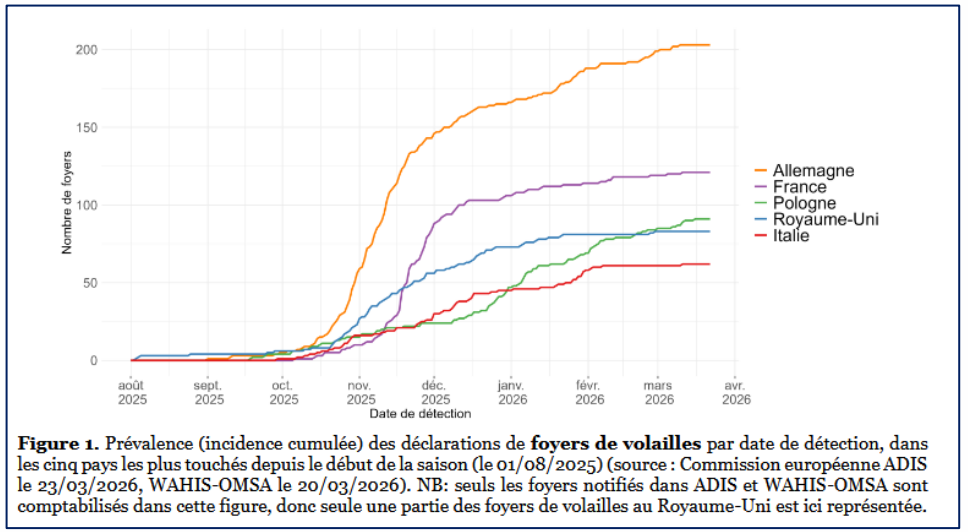

Figure 1. Prévalence (incidence cumulée) des déclarations de **foyers de volailles** par date de détection, dans les cinq pays les plus touchés depuis le début de la saison (le 01/08/2025) (source : Commission européenne ADIS le 23/03/2026, WAHIS-OMSA le 20/03/2026). NB: seuls les foyers notifiés dans ADIS et WAHIS-OMSA sont comptabilisés dans cette figure, donc seule une partie des foyers de volailles au Royaume-Uni est ici représentée.

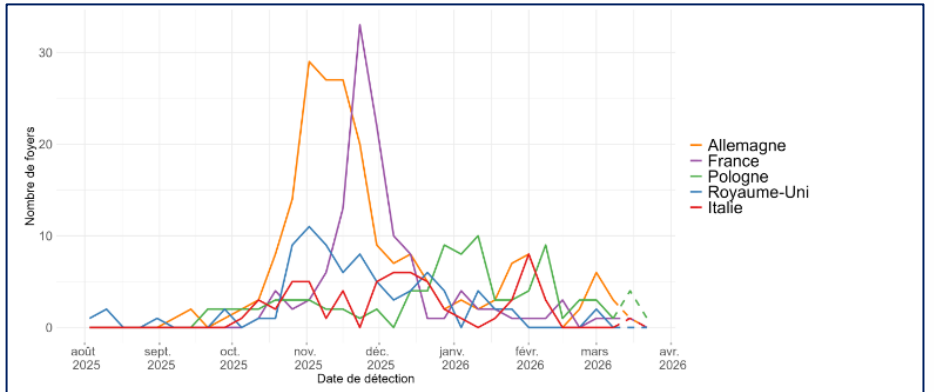

Figure 2. Incidence hebdomadaire des déclarations de **foyers de volailles** par date de détection, dans les cinq pays les plus touchés depuis le début de la saison (le 01/08/2025) (source : Commission européenne ADIS le 23/03/2026, WAHIS-OMSA le 20/03/2026). NB: seuls les foyers notifiés dans ADIS et WAHIS-OMSA sont comptabilisés dans cette figure, donc seule une partie des foyers de volailles au Royaume-Uni est ici représentée.

Guerre au Moyen-Orient


Menu Guerres au Proche-Orient > En direct La puissance de feu sans limites d'Israël Comment le conflit affecte le trafic maritime mondial

ÉCONOMIE • GUERRES AU PROCHE-ORIENT

Pétrole : après un mois de conflit, une production en chute libre

Par Marie de Vergès

Publié aujourd'hui à 05h35, modifié à 07h33

Lecture 1 min.

Article réservé aux abonnés Offrir l'article Lire plus tard

DÉCRYPTAGE | **Un quart du commerce mondial d'or noir par voie maritime a transité par le détroit d'Ormuz en 2025. Depuis le début de la guerre au Moyen-Orient, faute de pouvoir exporter, les pays pétroliers du Golfe ont réduit leur production de 25 % à 80 %, selon les cas.**


Les Echos

À la une Idées Économie Politique Entreprises Finance - Marchés Bourse Monde Tech-Médias Start-up Régions Patrimoine Travailler mieux Le Mag W-E

Vie Politique Gouvernement Macron Société Education Collectivités Locales

Prix de l'essence : les appels à l'aide se multiplient en France

La CGT et la CFDT sont montées au créneau pour demander des aides pour les « gros rouleurs ». Le gouvernement confirme étudier des nouvelles mesures sans en dire plus.

Ajouter à mes articles Commenter Partager Assemblée Nationale Syndicats


franceinfo: TV Radio Live Services Mon espace

Comment la guerre au Moyen-Orient a fait exploser les prix des engrais et sème le chaos dans les champs

lire plus tard 249 commentaires partager

Marie-Adélaïde Scigacz
France Télévisions

Publié le 21/03/2026 07:05 Temps de lecture : 7min

⇨ **Quel(s) impact(s) de la guerre sur les entreprises du SNIPO ?**

Conjoncture économique

ITAVI

Hausse de la production d'œufs au 1er semestre 2026

Production mensuelle d'œufs et projections 2026

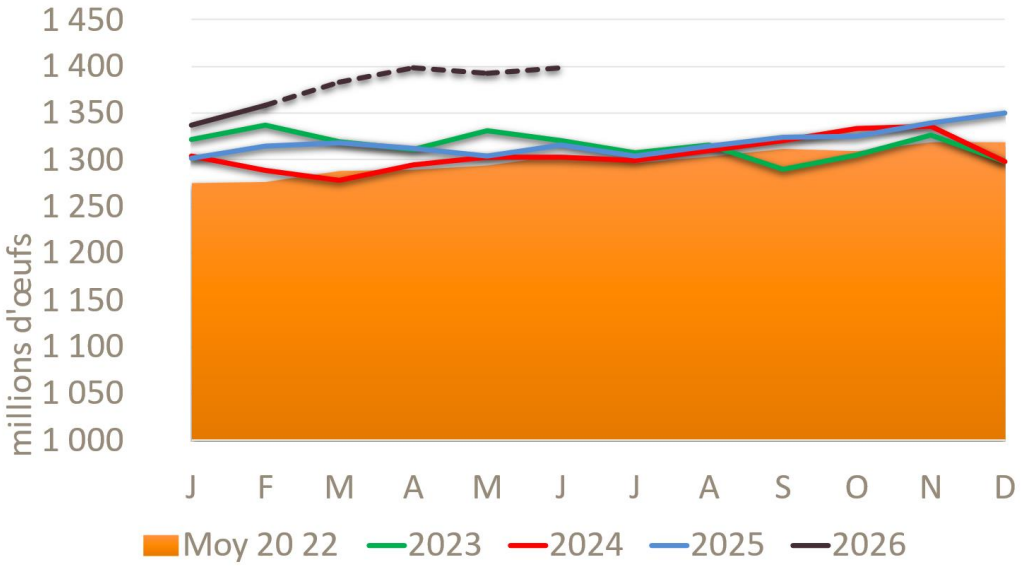

- Hausse de la production en 2025 de + 1 % par rapport à 2024.
- Redressement est attendu au premier semestre 2026 avec + 5 % de production par rapport à 2025.

Source : Itavi d'après SSP et CNPO | * **estimation réalisée en mars 2026**

02/04/2026 Conseil d'administration CNPO - marchés et conjoncture 10

Conjoncture économique

Bilan 2025 : augmentation des achats d'œufs par rapport à 2024

Ventes dynamiques en 2025 sauf pour la cage

ITAVI

évolution des achats d'œufs par mode d'élevage % 2025/2024

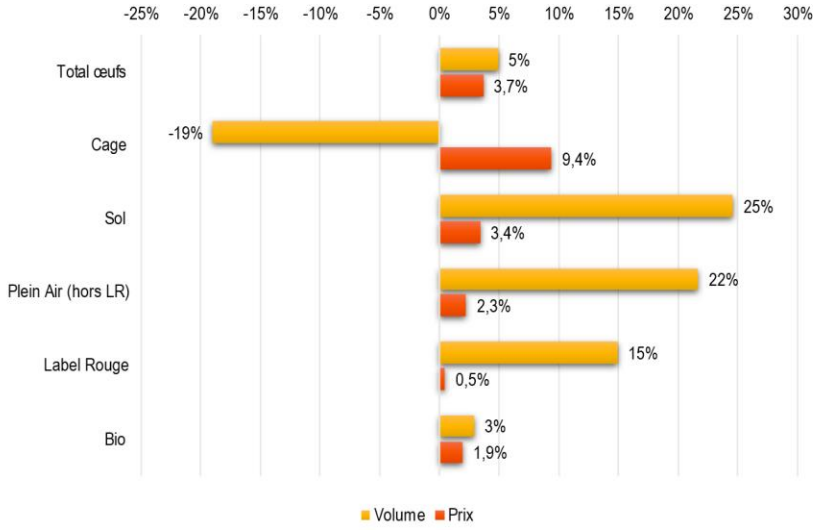

Source : Itavi d'après Worldpanel by Numerator pour FranceAgriMer

Part de marché par code de la consommation des œufs en grandes distributions

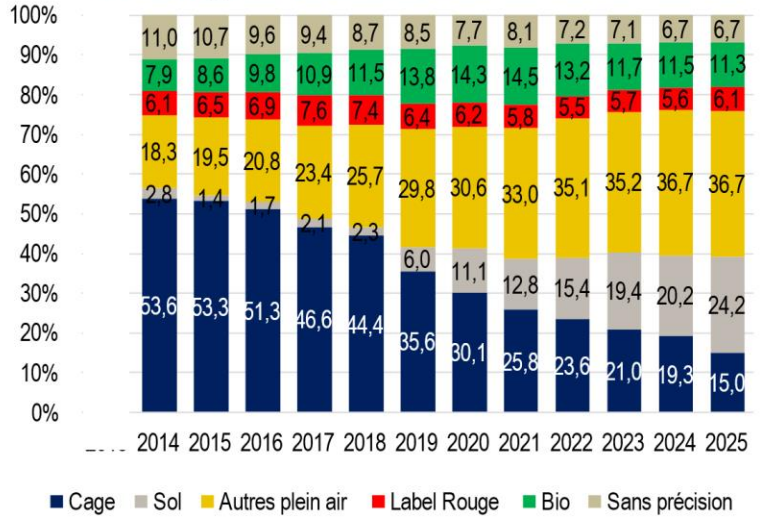

Source : Itavi d'après Worldpanel by Numerator pour FranceAgriMer

02/04/2026 Conseil d'administration CNPO - marchés et conjoncture 30

Conjoncture économique

Données Nielsen

- Panels hebdomadaires récupérés auprès de l'ANIA, de janvier à mars 2026.

	Evolution **Total PGC FLS**		Evolution **Total rayon Œufs**	
	En CA	En UC	En CA	En UC
Semaine 1	3,2%	2,3%	5,8%	2,2%
Semaine 2	4,3%	3,8%	7,8%	3,9%
Semaine 3	3,4%	2,6%	18,5%	12,7%
Semaine 4	1,9%	0,9%	10,2%	4,2%
Semaine 5	1,1%	0,5%	5,6%	0,9%
Semaine 6	1,7%	1,3%	8,8%	4,2%
Semaine 7	3,8%	3,5%	11,0%	5,6%
Semaine 8	2,6%	2,6%	15,1%	8,0%
Semaine 9	-1,0%	-2,0%	5,8%	0,9%
Semaine 10	3,7%	3,2%	8,0%	2,6%
Semaine 11	3,8%	3,2%	8,7%	3,2%
Semaine 12	1,6%	0,9%	3,8%	-1,6%

	Evolution **Total PGC FLS**		Evolution **Total rayon Œufs**	
	En CA	En UC	En CA	En UC
Moyenne 2026	2,5%	1,9%	9,1%	3,9%
Moyenne P1 (S1-S4)	3,2%	2,4%	10,6%	5,8%
Moyenne P2 (S5-S8)	2,3%	2,0%	10,1%	4,7%
Moyenne P3 (S9-S12)	2,0%	1,3%	6,6%	1,3%

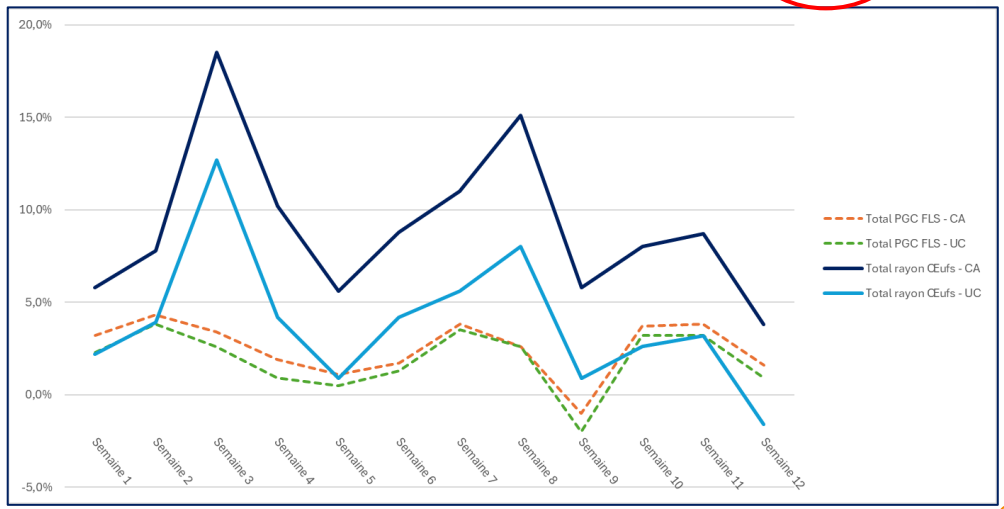

⇨ **Evolution des ventes Œufs moins importante en mars.**

SNIPO Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Conjoncture économique

Données Nielsen

- **Analyse de Nielsen**, sollicité en direct par le SNIPO mi-mars :

- *Les ventes d'oeufs en France au total HMSM atteignent des **niveaux particulièrement élevés sur ce début 2026** (presque inédits depuis 2 ans) :*
  - *Demande en forte hausse et toujours soutenue, de source protéinée "bon marché" que constituent les œufs*

- *Un **niveau de rupture en nombre** qui reste conséquent à P2 2026 de **25,7%** (inédit là aussi) => **plus d'1/4 des magasins** français font face à des **situations de disponibilité produit insuffisantes***
  - *Des problématiques de production et d'approvisionnement qui perdurent*
  - *On achète sans doute aussi plus que nécessaire contribuant ainsi à vider davantage les linéaires*

- *On note une **amélioration par rapport aux données de P1 2026** avec un taux de rupture en nombre qui était à **29,34%**, tendance à la baisse qui sera confirmée ou non sur les données de mars.*

Pour rappel, données Nielsen de mars 2025 :

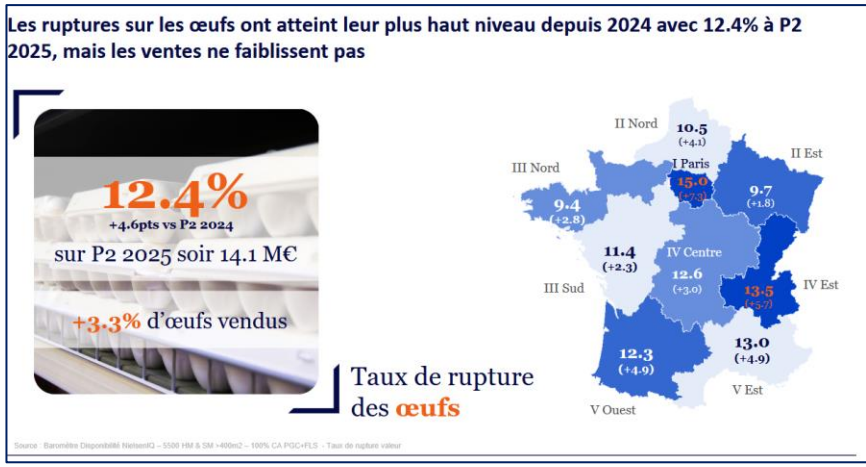

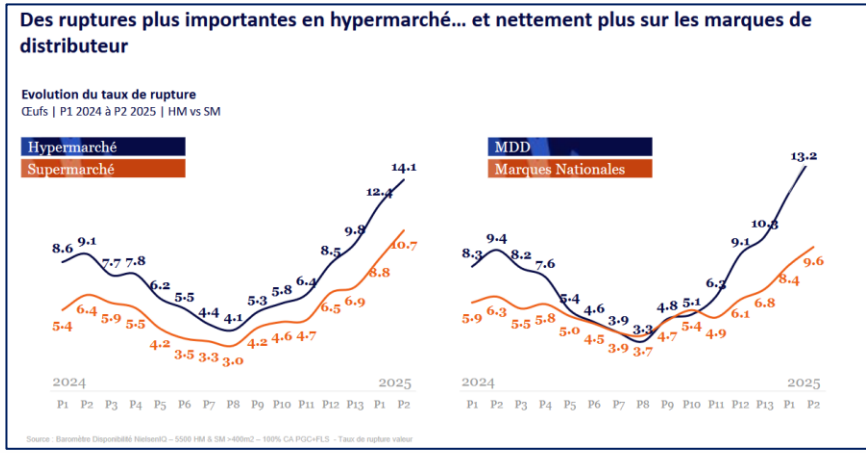

SNIPO Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Financement du CNPO

Financement du CNPO

Pour rappel, accord CNPO du 11 novembre 2023

- Accord pour le financement du CNPO, d'une durée de 3 ans, **arrive à échéance en novembre 2026** ;

- Prélèvement de cotisations CNPO pour le fonctionnement du CNPO, sur :
  - chaque poule élevée en France : cotisation amont, montant de **1,89€/100 poules** ;
  - et sur les œufs de ces poules vendus aux distributeurs (**cotisation aval**) ;

- Avec le **départ de la FCD/FCA**, cette cotisation Aval de 0,05 €/1 000 œufs ne doit plus être facturée depuis le 1er janvier 2026 : représente une **perte d'environ 350 k€ dans le budget CNPO**.

Comptes 2024 - CNPO | Œuf

Recettes

	Bilan 2024	Prév. 2025	Prév. 2026
Cotisations éleveurs	818 196,46	815 000,00	815 000,00
Cotisations "aval"	354 107,27	380 000,00	380 000,00
Reprises sur amortissements et provisions	4 493,06	5 000,00	5 000,00
Produits financiers	33 235,75	30 000,00	30 000,00
Produits exceptionnels	1 603,40	1 500,00	1 500,00
Cotisations ODF	90 155,98	90 000,00	90 000,00
Utilisation fonds dédiés ODF	29 165,31	30 000,00	30 000,00
Total	**1 330 957,23**	**1 351 500,00**	**1 351 500,00**

Dépenses

	Bilan 2024	Prév. 2025	Prév. 2026
Fonctionnement, gestion et comptabilité	228 933,74	235 000,00	235 000,00
Communication	651 217,06	665 000,00	665 000,00
Etudes techniques	88 250,60	90 000,00	90 000,00
Etudes économiques	85 823,17	90 000,00	90 000,00
Actions Œufs de France	119 321,29	120 000,00	120 000,00
Impôts, taxes et versements assimilés	7 372,00	7 000,00	7 000,00
Dotations aux amortissements et provisions	109 632,91	100 000,00	100 000,00
Autres charges diverses de gestion	37 306,14	40 000,00	40 000,00
Charges exceptionnelles	341,85	350,00	350,00
Total charges	1 328 198,76	1 347 350,00	1 347 350,00
Résultat	2 758,47	4 150,00	4 150,00
Total général	**1 330 957,23**		

Financement du CNPO

Propositions du Bureau du CNPO :

- **Maintenir à minima le budget du CNPO**,
- Mettre en place une **cotisation basée sur un seul point de collecte** pour ne pas alourdir la charge administrative,
- Travailler à une **augmentation de la cotisation amont** : pour un budget équivalent, il faudrait a priori fixer le montant de la cotisation amont à **2,70 €/100 poules.**

- Certaines familles (CFA, UGPVB) sont favorables à une participation de tous les collèges via une **contribution forfaitaire,** mais cette proposition ne fait pas l'unanimité.

- Position SNIPO :
  - Favorable à une augmentation de la cotisation amont, qui doit être répercutée à l'aval ;
  - Il y a déjà une contribution des entreprises du SNIPO au budget CNPO via la cotisation Œufs de France, pour un montant annuel de 90 k€ ;
  - En cas de contribution forfaitaire, iniquité avec les centres de conditionnement non adhérents au SNIPO.

Nouvelles adhésions au CNPO

Nouvelles adhésions

- Demande d'adhésion des **Grossistes Alimentaires de France,** et du **SNRC :**
  - **SNRC** : 50 adhérents, dont Elior, Sodexo, Newrest, Compass, Restalliance… Représente la restauration collective en gestion sous contrat (vs gestion directe représentée par Restau'co).
  - **Grossistes Alimentaires de France** : Anciennement Fédalis, regroupe 200 entreprises, dont Réseau France Frais, Métro, Sysco, Transgourmet…

LES GROSSISTES ALIMENTAIRES DE FRANCE

SNRC
Syndicat National de la Restauration Collective

- Adhésions pour rejoindre le **Collège Distribution – Commerce - Grossiste** du CNPO, avec Restau'co et les Fromagers de France, qui bénéficie de **7 sièges d'administrateurs**.

Ovosexage

Ovosexage

Cloture de l'accord CNPO de 2025 :

- Nombre de **déclarations constant** sur les derniers mois de l'accord (autour de **250 centres** déclarants) ;
- Mais **retards de paiement importants, autour de 800 000€ de factures impayées ;**
- Décisions du dernier COMOP sur ces factures impayées :
  - Courrier recommandé à tous les centres avec retard de paiement ,
  - Suivi particulier pour les centres dont les impayés dépassent 2000€.

⇨ **Sans paiement de ces factures, le compte CNPO sera largement en négatif.**
⇨ **Plusieurs factures impayées concernent des adhérents SNIPO.**

Ovosexage

Point sur la situation actuelle :

- Rappel de la Publication le 28 décembre de **l'arrêté d'abrogation de l'accord Ovosexage** du CNPO du 28 février : il n'est plus possible de faire référence dans les factures à la Cotisation ovosexage, ou à l'accord CNPO du 28 février.

- Rappel de la publication depuis janvier de **l'indice ITAVI « prix poulette d'un jour ovosexée – souche brune ».**

Indice mensuel « prix de poulette brune d'un jour ovosexée» - base 100 = Janvier 2025

Tableau

	Indice
janv-26	200,6
% evol m-1	0,3%
% evol / janv 2025	100,6%

Télécharger l'historique de l'indice en format Excel

Figure

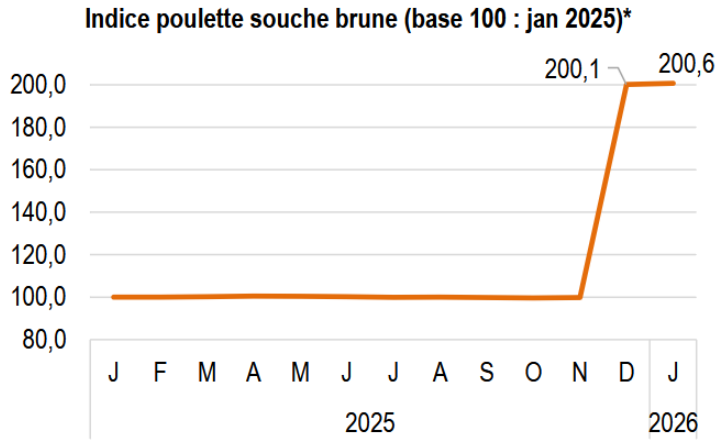

*Entre janvier et novembre 2025, le prix utilisé pour le calcul de l'indice n'intègre pas le coût de la prestation d'ovosexage compensé par le CNPO, celui-ci n'étant pas facturé aux acheteurs. À compter de décembre 2025, le prix intègre l'intégralité du coût de la prestation d'ovosexage, du fait de la fin de l'accord CVE relatif à son financement.

Pour discussion :

⇨ **Difficultés particulières sur l'application du nouvel indice ?**

Point Affaires publiques

Affaires publiques

Projet de loi d'urgence agricole :

- **Calendrier :**
  - Transmis au Conseil d'Etat le **9 mars** par le Gouvernement,
  - Doit être présenté en Conseil des ministres le mercredi **8 avril** prochain,
  - Procédure accélérée sera ensuite enclenchée à la demande du Gouvernement :
    - Prévu à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale **fin mai** ,
    - Puis passage au Sénat **en juin,**
    - Si délais respectés, passage à la CMP (commission mixte paritaire) pour **début juillet.**


La France Agricole

lités Météo Cours et marchés Cultures Élevage Gestion Droit Tracte

Accueil / Gestion / Économie et politique

Le projet de loi d'urgence agricole transmis au Conseil d'État

Le texte promis par le gouvernement se révèle plus généreux qu'attendu. Eau, prédation, revenus, foncier, santé animale... Ses 23 articles débordent du périmètre restreint évoqué en début d'année.

EA Article réservé aux abonnés. Je m'abonne >

Publié le 12/03/2026

Partager Offrir l'article Lire plus tard


Les Echos

Idées Économie Politique Entreprises Finance - Marchés Bourse Monde Tech-Médias Start-up Régions Patrimoine Travailler mieux

Transport Aéronautique - Défense Conso - Distribution Mode - Luxe Énergie - Environnement Pharmacie - Santé Services - Conseil Immobilier - BT

Stockage d'eau, loups, élevage... Ce que contient le projet de loi d'urgence agricole

Le texte, transmis au Conseil d'Etat, est composé de 23 articles, loin de la promesse initiale d'une loi courte. Beaucoup de revendications des agriculteurs y sont reprises.

Ajouter à mes articles Commenter Partager Syndicats Hôtellerie - Restauration

Affaires publiques

Projet de loi d'urgence agricole :

- **Volet sur les relations commerciales :**
  - Article 19 :
    - **Délais de contractualisation** : Un contrat proposé à un acheteur devra être conclu *« dans un **délai maximal de 4 mois** »*. Ce délai peut être porté à six mois par accord interprofessionnel étendu. En cas d'échec, le médiateur des relations commerciales pourra être saisi.
    - **Protection des OP** : Il sera interdit pour un acheteur de négocier directement avec un producteur ayant donné mandat à une OP, ou de l'inciter à la quitter.
    - Renforce la place des indicateurs de coûts de production des instituts techniques (si pas de publication par l'interprofession d'indicateurs dans les 4 mois suivants la publication de la loi).

      ⇨ *Quel impact pour le SNIPO des points 1 & 2 ?*

  - Article 21 : **Retour des prix planchers** : Instauration possible d'un **tunnel de prix dont la borne minimale** *« ne peut être inférieure aux indicateurs de référence relatifs aux coûts pertinents de production »*. Pas de précision sur la borne maximale. Sous forme d'expérimentation, mise en place **à la demande de chaque organisation professionnelle** pour une durée de 5 ans

    ⇨ *Vigilance sur ce point ?*

Affaires publiques

Projet de loi d'urgence agricole :

- **Volet souveraineté et concurrence déloyale :**
  - Article 2 : Renforce les pouvoirs du ministre de l'Agriculture dans le cadre de la lutte contre la concurrence déloyale contre les produits importés. Désormais, la ministre pourra *« suspendre ou fixer des conditions particulières à l'introduction, l'importation ou la mise sur le marché en France »* de denrées traitées avec des substances interdites dans l'UE.

    ⇨ *Positif, pourrait notamment être utilisé dans le cas des œufs ukrainiens.*

  - Article 4 : **Pour la restauration collective publique**, interdiction de servir des produits non-européens, sauf absence d'offre. En complément :
    - Elargit les produits pouvant être comptabilisés dans les objectifs d'approvisionnement durable en introduisant une nouvelle catégorie incluant les produits non transformés ou denrées alimentaires issues de la première transformation d'un ou plusieurs produits agricoles et composées à 95 % au moins de produits répondant aux critères de qualité ou de durabilité.
    - Décale certaines échéances concernant les exigences d'approvisionnement durable,
    - Renforce le suivi de l'approvisionnement en prévoyant une déclaration annuelle par les gestionnaires de la part de produits durables ou de qualité, biologiques, d'origine française et d'origine européenne servis.
    - Etend les obligations de transparence à certains acteurs privés d'ici 2030, les grossistes et les grandes surfaces (>400 m²).

⇨ *Positif, mais risque pour les adhérents SNIPO d'être sollicités pour les obligations de transparence de leurs clients.*

Affaires publiques

Projet de loi d'urgence agricole :

- **Volet ICPE :**
  - Article 17 : Habilitation du Gouvernement à **prendre par ordonnances** des dispositions relatives aux émissions des élevages et à leurs installations classées (ICPE), pour encadrer *« la mise en service, le fonctionnement, l'exploitation, le contrôle et la cessation d'activité des élevages d'animaux »*.

    ⇨ *Disposition procédurale, important de suivre le contenu des ordonnances.*

- **Volet sanitaire :**
  - Article 15 : Habilitation du Gouvernement à **prendre par ordonnances** des dispositions pour **revoir l'organisation des dispositifs de surveillance et de lutte contre les maladies animales**. Le texte prévoit notamment de *« définir les principes de financement des mesures de surveillance, de prévention et de lutte contre les dangers sanitaires »* par l'Etat et les autres acteurs, avec la possibilité pour les organisations interprofessionnelles et les détenteurs d'animaux de *« mutualiser leurs contributions »*.

    ⇨ *Disposition procédurale, important de suivre le contenu des ordonnances.*

Affaires publiques

Directive IED 2.0 :

- La Directive IED « 2.0 », votée en 2024, prévoit un projet d'acte d'exécution définissant les règles d'exploitations s'appliquant aux futurs élevages IED porcs et volailles, pour **application en 2030.**
- La Commission européenne a fait circuler début décembre un premier projet d'un document intitulé « UCOL » (Uniform conditions for operating rules), qui **doit être adopté d'ici le 1er septembre 2026** ;
- **Révision des seuils** :
  - Abaissement du seuil enregistrement à 21 429 poules,
  - Représenterait 458 bâtiments supplémentaires de pondeuses dont 57% en Plein air et 21% en Bio, pour un total de 8,8 millions de places de poules pondeuses.
- **Nouvelles règles d'exploitation** :
  - Abaissement des valeurs d'excrétion en azote et phosphore pour l'ensemble des volailles.
  - **Problématique majeure pour le phosphore**, avec passage de la valeur maximale de 0,45 à 0,30 kg P2O5/place/an, soit une réduction de 33 %. **86% des élevages de pondeuses actuellement IED seraient non conformes** avec ce nouveau seuil, sans leviers techniques disponibles.

Affaires publiques

Directive IED 2.0 :

- Mobilisation forte du Copa-Cogeca, avec rédaction d'amendements pour l'Omnibus Environnement en cours de discussion,
- Au niveau français, nombreux courriers du CNPO, avec Anvol et INAPORC, pour alerter la ministre et le gouvernement.

⇨ **Actions SNIPO et/ou CNPO à prévoir ?**



INAPORC
LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE
CNPO
Interprofession des Oeufs
ANVOL
INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 27 mars 2026

Objet : Directive Emissions Industrielles Européenne (IED)

Monsieur le Premier Ministre,

Les filières agricoles sont actuellement pleinement investies sur la question de la souveraineté alimentaire de la France.



CNPO
Interprofession des Oeufs
ANVOL
INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR

Madame Annie GENEVARD
Ministre de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire, et de la Forêt,
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75007, Paris

Paris, le 30 janvier 2026

Objet : impacts de la future directive IED 2.0 sur les filières volailles et œuf

Madame la Ministre,

OFPM

OFPM

Pour rappel :

- Commission administrative à caractère consultatif, réunit les représentants des différentes familles professionnelles des filières et des consommateurs, nommés par arrêté ;
- Des groupes de travail orientent les investigations spécifiques par filière : céréales, viande (y compris viande de volaille chair), pêche et aquaculture, produits laitiers (+bio), fruits et légumes frais (+bio) ;
- Travaux réalisés principalement par FAM à partir de données produites par l'établissement ou les services de statistique (Insee, SSP) ou recueillies avec le concours des organisations professionnelles.
- Résultats mis à la disposition de tous les professionnels des filières et des consommateurs.

Exemple de publication pour la volaille :

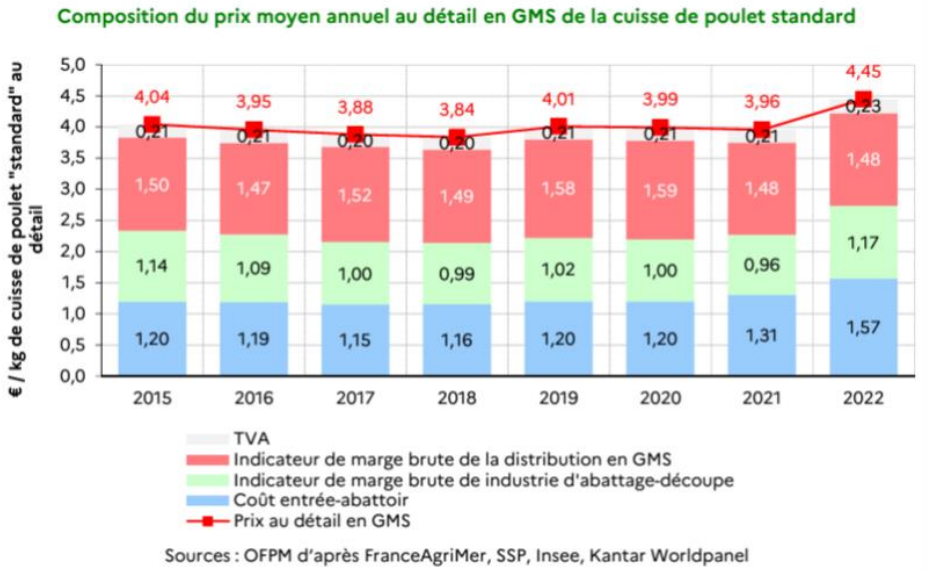

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, SSP, Insee, Kantar Worldpanel

OFPM

Pour rappel :

- Discussions en 2024-2025, au niveau du CNPO pour intégrer l'OFPM, avec saisie de la Commission Eco du CNPO pour travailler sur ce sujet.
- Position défavorable du SNIPO, puis avis défavorable de la Commission Economie, mais décision favorable en CA CNPO pour continuer les travaux.
- Sujet traité en CA SNIPO pour la dernière fois en janvier 2025 :

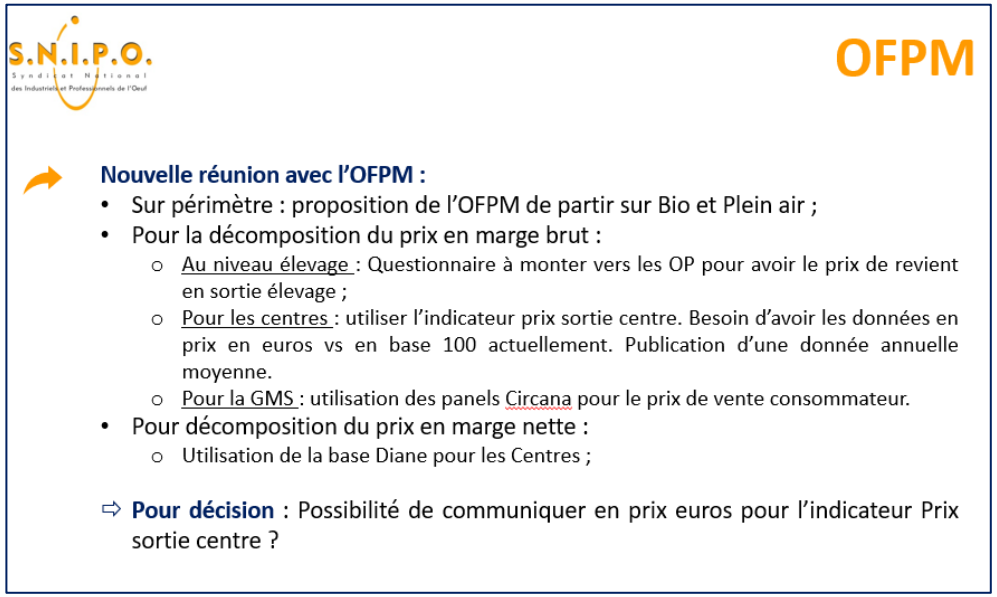

S.N.I.P.O. Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Oeuf

OFPM

Nouvelle réunion avec l'OFPM :

- Sur périmètre : proposition de l'OFPM de partir sur Bio et Plein air ;
- Pour la décomposition du prix en marge brut :
  - Au niveau élevage : Questionnaire à monter vers les OP pour avoir le prix de revient en sortie élevage ;
  - Pour les centres : utiliser l'indicateur prix sortie centre. Besoin d'avoir les données en prix en euros vs en base 100 actuellement. Publication d'une donnée annuelle moyenne.
  - Pour la GMS : utilisation des panels Circana pour le prix de vente consommateur.
- Pour décomposition du prix en marge nette :
  - Utilisation de la base Diane pour les Centres ;

⇨ **Pour décision** : Possibilité de communiquer en prix euros pour l'indicateur Prix sortie centre ?

- FAM a relancé le CNPO, car la quasi-totalité des données est déjà disponible, mais FAM ne peut pas travailler avec un indice pour l'enquête sortie « centres ».
- FAM aurait besoin d'avoir accès aux valeurs absolues.

⇨ **Même question qu'en 2025 : Le SNIPO accepte-t-il une publication en prix euros pour l'indicateur Prix sortie Centre?**

Nouvelle cotation

Nouvelle cotation – Pour rappel

Cotation Code 2 : Report du lancement d'une nouvelle cotation Code 2, qui se fera dès que les volumes échangés le permettront.

Cotation Code 3 : **Refonte de la cotation actuelle au jeudi 2 avril 2026**

- Parution d'une double cotation (ancienne version/nouvelle version) pendant 6 mois a minima ;
- Evolutions à retenir :
  - Passage à deux cotations : conditionnable/non conditionnable ;
  - Départ élevage, palette de 10 800, au kg, emballage alvéole plastique ;
  - Publication hebdomadaire, une seule journée de publication ;
  - **Déclaration au kg.**

Liste des professionnels appelés par Les Marchés à valider par le président du SNIPO et le président du CNPO.

Dossiers SNIPO –
Point Administrateurs SNIPO

Point Administrateurs SNIPO

Pour rappel :

- A date, **11 administrateurs SNIPO**, pour un **maximum de 14 administrateurs** prévus dans les statuts SNIPO.
- Demande de 2 nouveaux administrateurs :
  - **Marc Basset** – Directeur Branche Œufs Eureden (en remplacement de Rodolphe Millet ;
  - **Nicolas Gérald** – Président du Pôle RHD

CONSEIL D'ADMINISTRATION SNIPO
Loïc Thomas (La Fourcade)
Benoît Geslin (Les Œufs Geslin)
Hugues Monge (ODNV)
David Cassin (Groupe Avril)
Anne-Sophie Philippe (CDPO)
Stéphanie Ripoche (Œuf des 2 Moulins)
Stéphane Monmagnon (CGA)
Christophe Beriard (Loeuf)
Loïc Coulombel (Liot)
Ludovic Justeau (Igreca)
Fabrice Renavand (Cocorette)

BUREAU SNIPO
Loïc Thomas (La Fourcade) **Président**
Benoît Geslin (Les Œufs Geslin) **Vice-Président**
Stéphane Monmagnon (CGA) **Trésorier**
Hugues Monge (ODNV) **Secrétaire**
David Cassin (Groupe Avril) **Membre du Bureau**

⇨ **Pour validation : Nomination de Marc Basset et de Nicolas Gerald en tant qu'administrateurs SNIPO.**

Point Administrateurs SNIPO

CONSEIL D'ADMINISTRATION SNIPO
Loïc Thomas (La Fourcade)
Benoît Geslin (Les Œufs Geslin)
Nicolas Gérald (Président Pôle RHD)
Hugues Monge (ODNV)
David Cassin (Groupe Avril)
Anne-Sophie Philippe (CDPO)
Stéphanie Ripoche (Œuf des 2 Moulins)
Stéphane Monmagnon (CGA)
Christophe Beriard (Loeuf)
Loïc Coulombel (Liot)
Ludovic Justeau (Igreca)
Marc Basset (PEP - Eureden)
Fabrice Renavand (Cocorette)

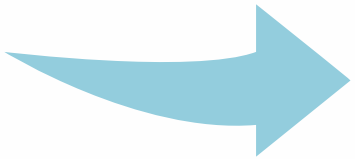

BUREAU SNIPO
Loïc Thomas (La Fourcade) **Président**
Benoît Geslin (Les Œufs Geslin) **Vice-Président**
Stéphane Monmagnon (CGA) **Trésorier**
Hugues Monge (ODNV) **Secrétaire**
David Cassin (Groupe Avril) **Membre du Bureau**

Nouvel adhérent SNIPO

Nouvel adhérent SNIPO



- Centre de conditionnement
- Basé à Cherrueix (Ille-et-Vilaine)
- Contact : Florent Genet

Nouveau site internet et nouveau logo SNIPO

Nouvel logo SNIPO









Nouvel site internet SNIPO



Point ANIA

Point ANIA



Les Echos

À la une Idées Économie Politique Entreprises Finance - Marchés Bourse Monde Tech-Médias Start-up Régions Patrimoine Travailler mieux Le Mag

Automobile Tourisme - Transport Aéronautique - Défense Conso - Distribution Mode - Luxe Énergie - Environnement Pharmacie - Santé Services - Conseil Immobilier - BTP

Départ surprise de Jean-François Loiseau de la présidence de la coopérative céréalière Axéréal

PREMIUM

Réélu président d'Axéréal en décembre, Jean-François Loiseau vient d'être remplacé par le vice-président de la coopérative céréalière, David Gonin. La nouvelle équipe doit donner au groupe « un nouvel élan indispensable ».

Offrir l'article Ajouter à mes articles Commenter Partager Conso & Distribution

Jean-François Loiseau est également président de l'Association nationale de la meunerie française et de l'Association nationale des industries agroalimentaires. (Photo Maël Garnier/Sipa)

Retour Rdv SNIPO/DGAL et SNIPO/DGCCRF

Retour Rdv SNIPO/DGAL et SNIPO/DGCCRF

- Rendez-vous sollicités par le SNIPO

- **DGCCRF :**
  - Rendez-vous lors du Salon de l'agriculture, mardi 24 février
  - Pour la DGCCRF :
    - Odile Cluzel - Sous-directrice des produits et marchés agroalimentaires
    - Virginie Parizot - Cheffe du bureau des produits d'origine animale et intrants (4B)
  - Sujets abordés :
    - Nouvelle interprétation DREETS Hauts-de-France sur Egalim 2 et **obligation d'intégrer des indicateurs de marché** dans les CGV
      - ✓ Partage des inquiétudes du SNIPO sur les conséquences d'une telle évolution,
      - ✓ Confirmation par la DGCCRF de l'interprétation de la DREETS.
    - **Importations d'œufs** et pratique commerciale trompeuse
      - ✓ Partage d'exemples d'œufs ukrainiens vendus en rayon avec un étiquetage Plein air
      - ✓ Continuer à remonter à la DGCCRF les cas les plus problématiques.
    - Marquage des œufs
    - Ovosexage

Retour Rdv SNIPO/DGAL et SNIPO/DGCCRF

- **DGAL :**
  - Rendez-vous le 13 mars en visio, avec les présidents de la Commission technique du SNIPO ;
  - Pour la DGAL, Benjamin Nicolas, Référent National Oeufs et Ovoproduits ;
  - Sujets abordés :
    - Gestion des films entourant les palettes d'œufs collectés dans un élevage situé en zone réglementé IAHP ;
    - Gestion des sous-produits animaux C3 issus d'élevages en zone réglementée IAHP.
  - Présentation complète de ces échanges lors de la prochaine réunion de la Commission technique du 7 avril;
  - Suite à cette réunion, communication de la DGAL pour rappeler *« que les expéditions de sous-produits animaux (SPAn) issus d'œufs pondus en zone réglementée IAHP, doivent faire l'objet d'un laissez-passer sanitaire, en complément du document d'accompagnement commercial »*.

Proposition Tribune de presse

Adro Ouest

Adro Ouest

- Pour rappel, sujet présenté lors du CA de janvier ;
- Proposition d'une synergie entre les travaux de l'ADRO Ouest et les travaux de la Commission technique du SNIPO ;
- Participation du SNIPO au CA de l'Adro Ouest du 17 mars, et validation du principe d'un adhésion du SNIPO à l'ADRO Ouest;
- Participation prévue du SNIPO à la prochaine AG de l'ADRO Ouest à Rennes, le 5 juin
- Reste à définir les modalités d'adhésion du SNIPO.



7 partenaires économiques

CECAB - PEP (filiale ovoproduits du groupe Cecab)
IGRECA
OVOTEAM
LIOT
Ets Geslin SA
Ets Blanchard
SAMO (filiale ovoproduits du groupe Pampr'oeuf)

9 partenaires scientifiques et techniques

Agrocampus Ouest
UMR Inra STLO
Inra de Nantes
ANSES de Ploufragan
ADRIA Développement de Quimper
Université de Nantes
ONIRIS
Université de Bretagne Occidentale (UBO)
Institut Technique de l'Aviculture (ITAVI)

2 partenaires associés

Coop de France Ouest
Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Oeuf (SNIPO)

Marquage des oeufs

Marquage des oeufs

- Publication de l'arrêté du 16 mars 2026 modifiant l'arrêté du 28 août 2014 relatif aux normes de commercialisation des œufs ;
- Arrêté listant les exemptions à l'obligation du marquage des œufs à l'élevage ;
- **Les 2 seules dérogations listées** sont :
  - *« - aux œufs bénéficiant d'un label rouge ou d'une indication géographique protégée, expédiés vers un centre d'emballage d'œufs spécifique aux œufs sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou plein air sous démarche de certification de conformité produit (CCP) ;*
  - *« - aux œufs produits sur une exploitation agricole équipée d'un convoyeur d'œufs entre l'élevage et le premier centre d'emballage desservant directement l'équipement permettant le classement des œufs par catégorie de qualité et, le cas échéant, de poids. »*

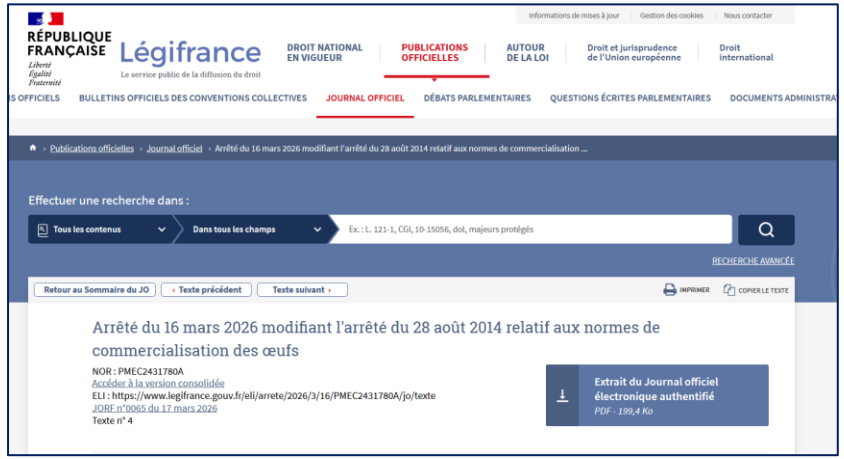

- Rappel Note SNIPO sur le Marquage : l'obligation de marquage des oeufs à l'élevage s'applique depuis le 8 novembre 2024, et *« **l'absence de marquage des œufs** sur le site de production (pour les œufs hors exemptions) est une **non-conformité, du fait du producteur** »*, qui *« **doit être corrigée sur le site de production le plus rapidement possible** »*.
- Rappel que les œufs destinés aux ovoproduits ne sont pas concernés par ce texte.

Enquête SNIPO Modes d’élevage en ovoproduits

Enquête SNIPO Modes d'élevage ovoproduits

- Enquête annuelle réalisée depuis 2011 par le SNIPO auprès des 21 opérateurs ovoproduits adhérents ;
- Objectif : Suivre l'évolution de la transition des modes d'élevage en ovoproduits ;
- Résultats largement repris dans les communications CNPO et ITAVI ;
- Différenciation des volumes à destination de l'activité RHD et de l'activité industrie.
- Pour les données 2025 : 17 entreprises répondantes, pour un échantillon total de 6,5 milliards d'œufs (vs. 6,4 milliards d'œufs et 16 entreprises répondantes en 2024).

Enquête SNIPO Modes d'élevage ovoproduits

- En 2011, 9 ovoproduits vendus sur 10 étaient fabriqués à partir d'œufs de poules élevées en cage.

- **En 2025, cette part n'est plus que de 37,1 %.**

Répartition des modes d'élevage en production d'ovoproduits en 2025

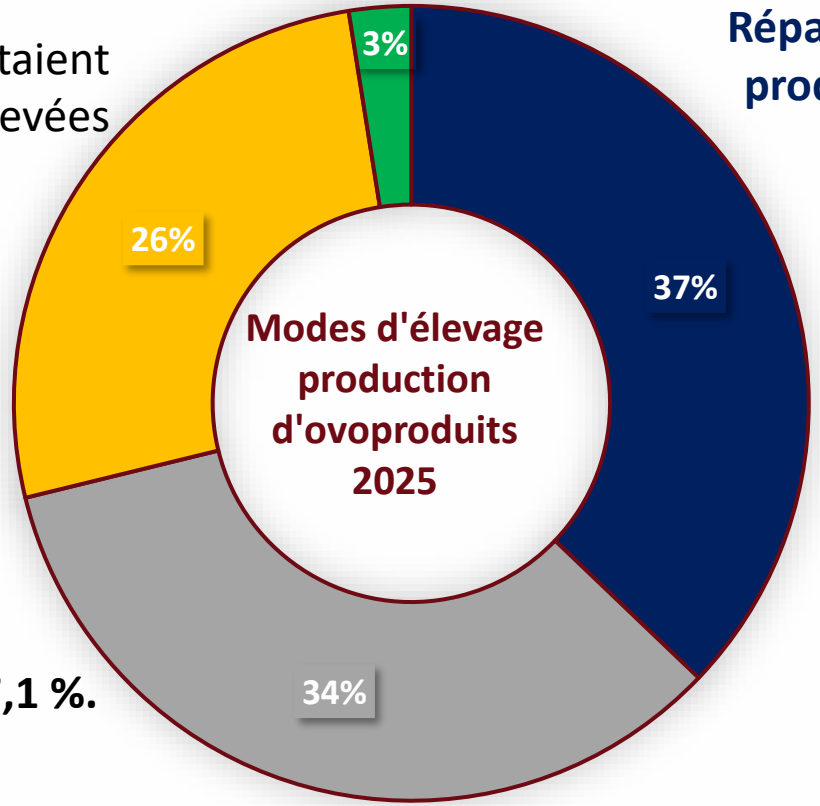

Ventes globales ovoproduits, ***tous marchés confondus.***

Enquête SNIPO Modes d'élevage ovoproduits

Répartition des modes d'élevages dans la filière ovoproduits
Evolution 2011-2025

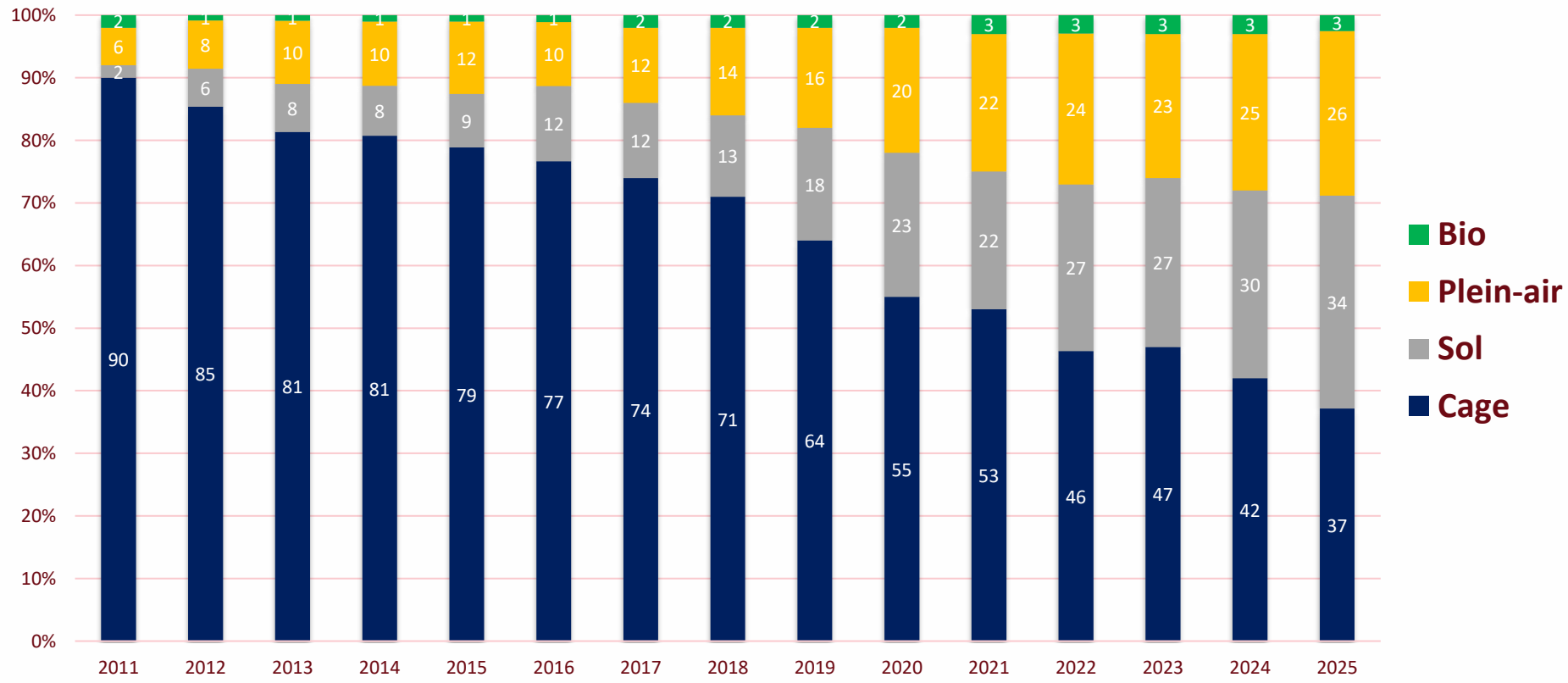

SNIPO Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Enquête SNIPO Modes d'élevage ovoproduits

Focus RHD (6 répondants)

Répartition des modes d'élevage en production d'ovoproduits à destination des marchés RHD en 2025

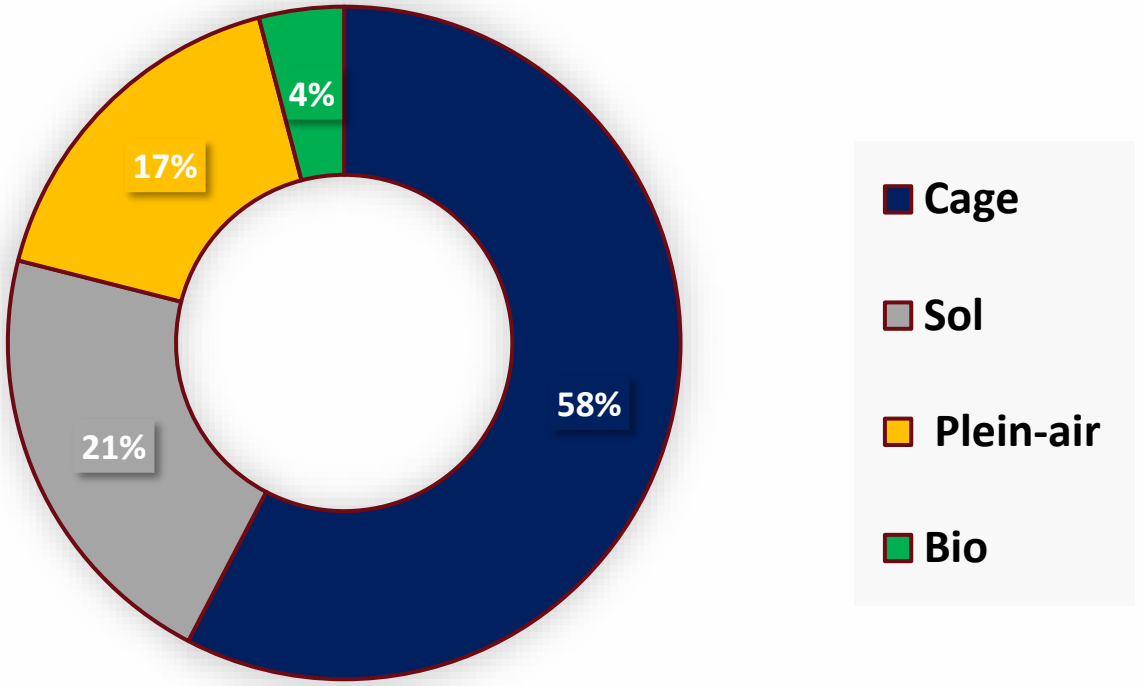

Enquête SNIPO Modes d'élevage ovoproduits

Focus RHD (6 répondants)

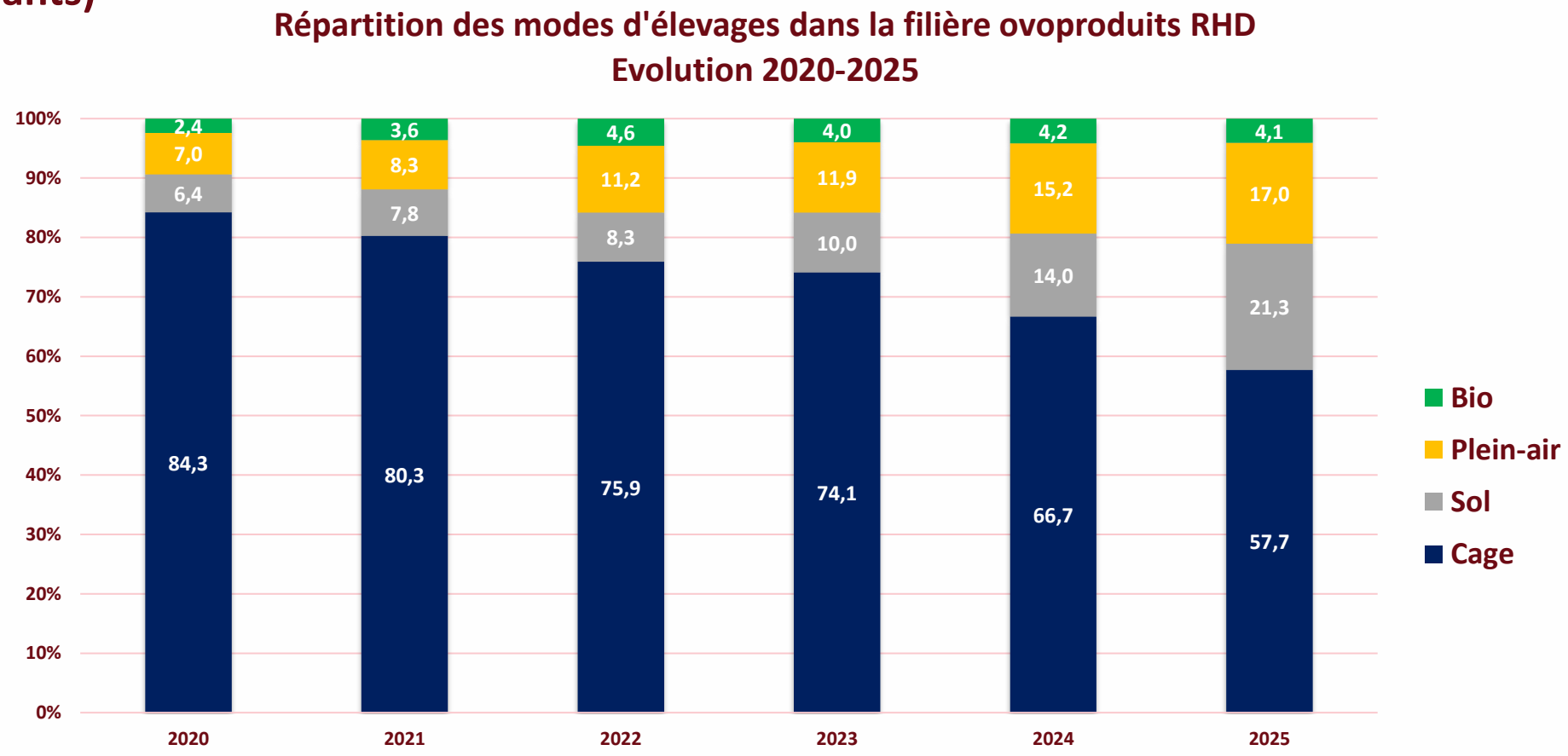

Enquête SNIPO Modes d'élevage ovoproduits

Focus IAA (16 répondants)

Répartition des modes d'élevage en production d'ovoproduits à destination du marché IAA en 2025

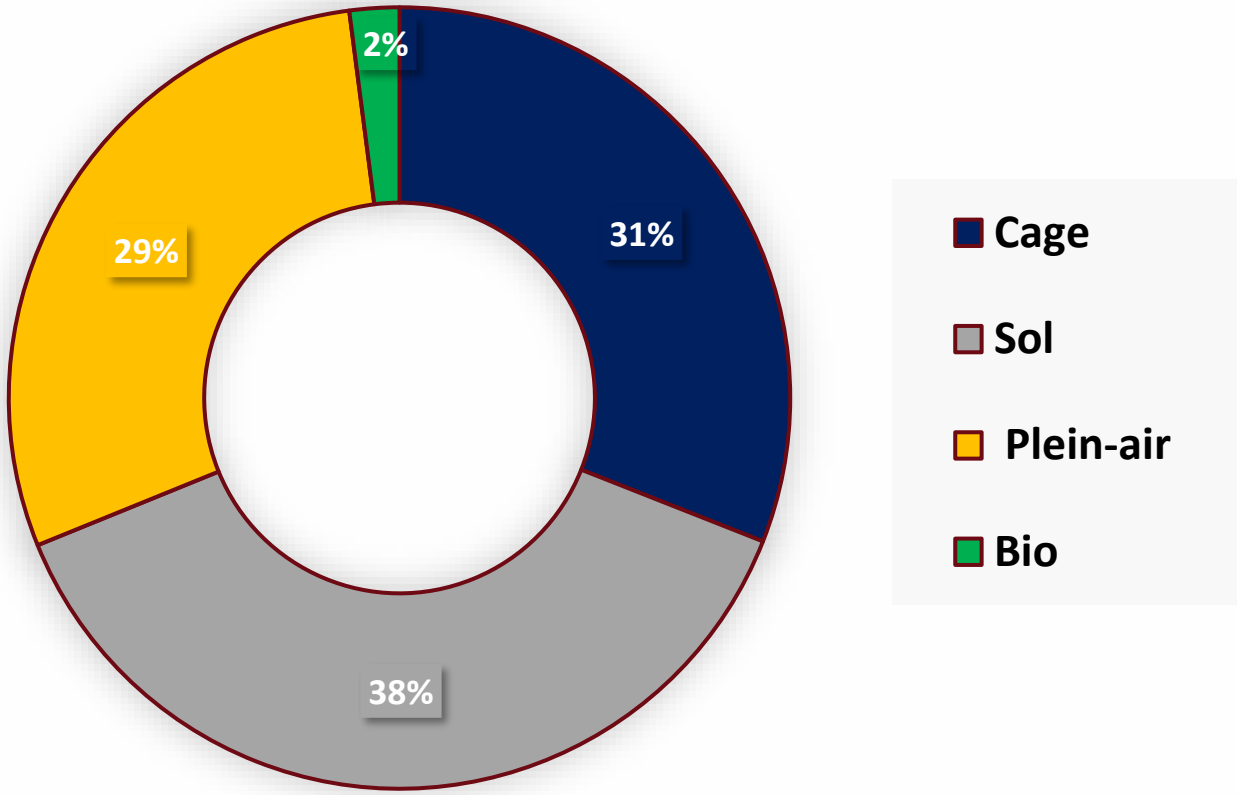

Enquête SNIPO Modes d'élevage ovoproduits

Focus IAA (16 répondants)

Répartition des modes d'élevages dans la filière ovoproduits IAA
Evolution 2020-2025

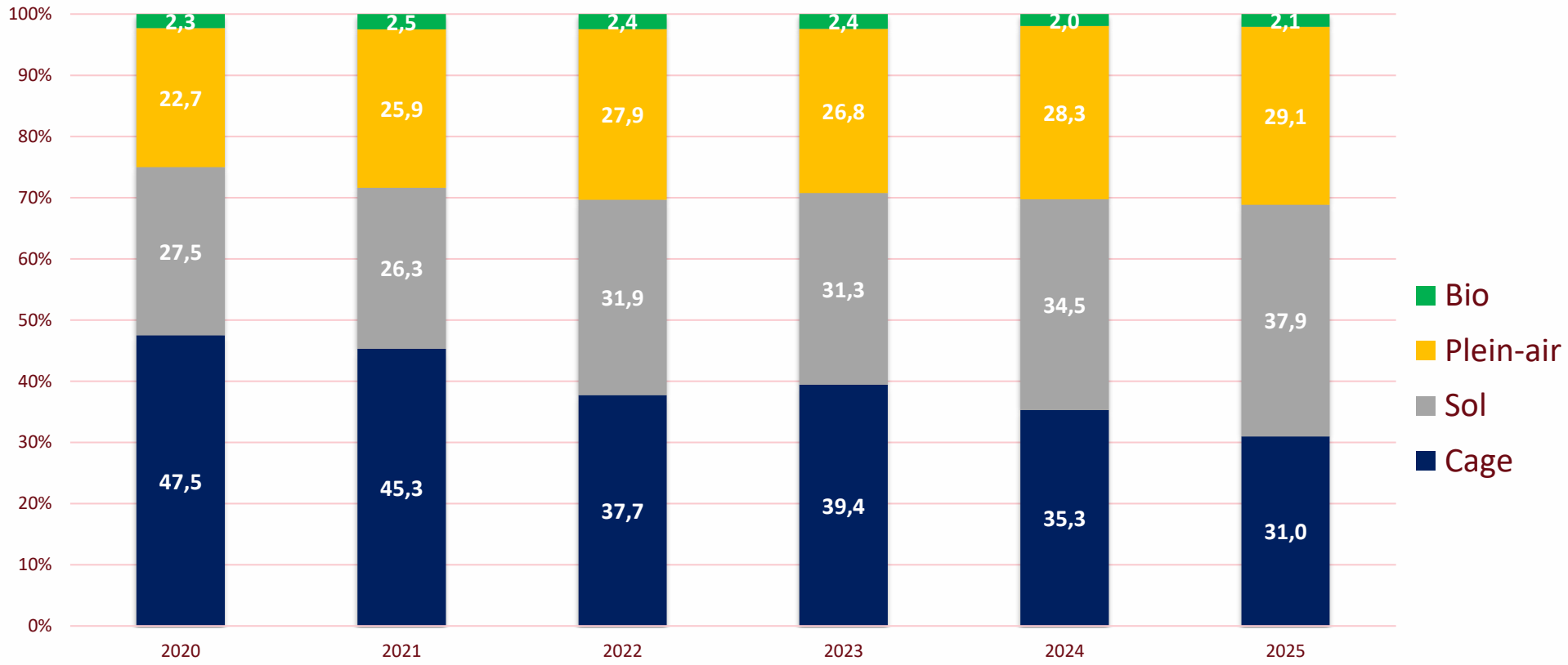

SNIPO Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

AG SNIPO

AG SNIPO



- Rappel de l'AG SNIPO : mercredi 3 juin 2026.

- Lieu réservé : **Maison de l'Amérique latine**
  217 Bd Saint-Germain
  75007 Paris
  Métro Solférino (ligne 12, 10mn de Montparnasse)

- Programme proposé :
  - 9h-9h30 : accueil café pour adhérents SNIPO
  - 9h30-11h : AG statutaire, avec présentation des comptes et du rapport d'activités, réservée aux adhérents SNIPO
  - 11h-11h15 : pause-café et accueil des invités partenaires
  - 11h15-12h30 : AG ordinaire, ouverte aux partenaires, avec discours du président et intervention du conférencier
  - 12h30 : cocktail déjeunatoire sous forme de buffet, servi dans les salons.

- **Intervenant proposé :** Olivier Antoine, expert associé du Club Demeter, docteur en géopolitique et consultant intervenant régulièrement pour les fédération agricoles ou agroalimentaires. Intervention sur ses thèmes d'expertise, et notamment faire un focus sur son dernier livre, **Géopolitique du Soja**.

AG EUWEP

AG EUWEP

- Rappel de l'organisation par le SNIPO de l'AG EUWEP, du mercredi 20 au vendredi 22 mai.
- AG organisée à Lille, à l'Hotel Carlton
- Programme prévu :
  - Mercredi : accueil des partipants et visite d'usine
  - Jeudi : AG statutaire réservée aux membres
  - Jeudi soir : Soirée de gala, ouverte aux partenaires
  - Vendredi matin : Matinée de présentations, ouverte aux partenaires, dont :
    - ✓ Intervention ITAVI pour présenter la filière des œufs française
    - ✓ Intervention Circana pour présenter les tendances de marché de l'œuf en France et en Europe
    - ✓ Intervention Commission européenne
    - ✓ Intervention sur Vaccination IAHP

SNIPO

Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Merci à tous pour votre attention !